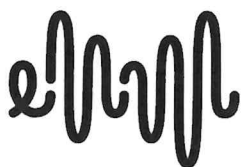


Reçu le 13 MARS 2026


 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE  
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical**
**Délibération de la séance du vendredi 6 mars 2026**
**Salle Shankar – ENM de Villeurbanne**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2613
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Remise gracieuse de frais d'inscription 2025-2026
9	5	4	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
 Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon  
 Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Reveyrand  
 Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Aurélie Loire  
 Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Guillas  
 Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon, à Mme Lagarde

**Excusé(e)s :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
 Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon  
 Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 11 mars 2026

**Délibération n°2613 – Remises gracieuses de frais d’inscription pour l’année 2025-2026**

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 du 24 novembre 2022 relative aux règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Compte tenu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription de l'élève ci-dessous au titre de l'année scolaire 2025-2026, et d'autoriser le remboursement des sommes prélevées, à savoir :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
XXXXX	XXXXX	XXXXX	472,00 €	Raison médicale

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

**Syndicat Mixte de Gestion Villeurbanne**  
de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27